



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## tabagisme

Question écrite n° 13190

### Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du Comité national contre le tabagisme (CNCT) qui, selon certaines informations, fait actuellement l'objet d'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales. Selon ces mêmes informations, le CNCT aurait consacré moins de 15 % de son budget à assurer sa mission d'information et de prévention contre le tabagisme, et plus de 85 % à son budget de fonctionnement. Bien que cette affaire ne soit pas comparable à celle de l'ARC, notamment au regard des sommes en jeu, elle conduit cependant à s'interroger sur ses répercussions possibles sur les actions mises en oeuvre par le CNCT, puisque ce dernier exerce, en vertu des dispositions prévues par la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, le contrôle du strict respect de l'interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac ou des produits de tabac, c'est-à-dire quasiment une mission de service public. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter toutes les précisions utiles sur ce dossier et l'informer des conclusions de l'IGAS, dès qu'elles seront connues.

### Texte de la réponse

Une enquête menée par l'inspection générale des affaires sociales relève en effet un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion de l'association « Comité national contre le tabagisme » (CNCT). Le relevé des constatations met l'accent sur les irrégularités commises par l'ancien directeur. Suite à ces constats, la ministre de l'emploi et de la solidarité a décidé de porter plainte contre le directeur du CNCT. En revanche, l'intérêt des missions du CNCT et l'efficacité de son action ne sont pas remis en cause par les inspecteurs de l'IGAS. Afin de permettre à l'association de poursuivre son action sur des bases saines, la ministre de l'emploi et de la solidarité a incité l'association à procéder au renouvellement de ses instances dirigeantes. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase que sera appréciée l'opportunité et les conditions d'un soutien.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13190

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 1998, page 2188

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4319